

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Conseil pédagogique du 04/06/2024

- Présentation de la répartition des heures allouées à l'établissement pour l'année scolaire 2024/2025 (voir document joint)
- Présentation des modalités qui seront mises en œuvre dans le cadre de la constitution des classes.
- Présentation des propositions de l'établissement dans le cadre de l'évolution de l'offre de formation (mesure 7 de la réforme de la voie professionnelle)
- Questions diverses

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Présentation des modalités qui seront mises en œuvre dans le cadre de la constitution des classes.

Pour les élèves affectés en 2^{nde} ou en 1^{ère} année de CAP :

- Les élèves affectés en **2GATL, 2STHR et en 1^{ère} année de CAP** seront inscrits dans les divisions constituées conformément aux décisions de l'autorité académique.
- Les élèves affectés en **2MRC et en 2MHR** seront inscrits au sein des divisions de chaque formation en fonction de leur établissement d'origine afin de créer un **juste équilibre au sein de chaque division**. Les conseillers principaux d'éducation se chargeront d'élaborer une proposition en prenant appui auprès de leurs collègues des collèges d'origine **(réunion du 04/07/2024 au lycée Jacques Prévert)**

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Pour les élèves affectés en 1^{ère} :

Pour mémoire, les élèves de 2^{nde} professionnelle (famille de métiers) sont affectés en 1^{ère} professionnelle à l'issue de la procédure AFFELNET, les résultats scolaires obtenus en classe de 2^{nde} et l'ordre des vœux formulés étant déterminants. En conséquence,

- Les élèves affectés en **1AGORA, en 1MA et en 1STHR** seront inscrits dans les divisions constituées conformément aux décisions de l'autorité académique.
- Les élèves affectés en 1MHR (« cuisine » ou « csr ») et en 1MCV (« option a » ou « option b ») seront inscrits de façon à constituer des **divisions équilibrées selon les formations** (chaque division de 1MHR étant constituée de 10 élèves « cuisine » et de 10 élèves « csr », 3 divisions de 1MCV étant constituées de 12 élèves « option a » et de 12 élèves « option b » chacune et 10 élèves « option a » compléteront les 14 élèves « MA » afin de former une quatrième division de 24 élèves), **selon les sexes** et **selon le niveau scolaire**, les élèves ayant été au préalable classés en fonction de leur moyenne générale constatée cette année. Par ailleurs, il est important que certaines associations d'élèves ne soient pas reconduites et que les nouveaux élèves soient répartis de façon équilibrée au sein des différentes divisions.

Les conseillers principaux d'éducation accompagnés des professeurs principaux de 2^{nde} MRC et MHR se chargeront d'élaborer une proposition au cours **d'une réunion programmée le 03/07/2024 à 14h00.**

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Pour les élèves affectés en Terminale (Bac technologique, Bacs pro et CAP) :

La montée pédagogique et le maintien de classes équilibrées en termes d'effectifs sont prioritaires.

Les professeurs principaux des classes de 1^{ère} professionnelle seront cependant invités à signaler les élèves devant être séparés et des ajustements ponctuels pourront être mis en œuvre afin de garantir le bon déroulement des enseignements au sein des différentes classes de terminale. Les conseillers principaux d'éducation se chargeront d'élaborer une proposition

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Concernant la **constitution des équipes pédagogiques**, la priorité est que ces dernières soient équilibrées afin de faciliter l'intégration des enseignants nouvellement arrivés au lycée ou y intervenant pour une courte durée hebdomadaire.

Il est aussi prioritaire que les souhaits des professeurs désirant prolonger leur engagement pédagogique avec un groupe d'élèves, notamment en vue d'encadrer les projets de chefs d'œuvre, puissent, dans la mesure du possible, être pris en compte.

D'une façon plus générale, **nous vous invitons à décrire vos différents projets de façon la plus précise possible sur votre fiche de vœux** afin que, dans l'intérêt des élèves, les équipes pédagogiques les plus pertinentes soient constituées.

Enfin, merci à chaque coordonnateur de transmettre les propositions des équipes à **Mme MONDÉ**

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Présentation des propositions de l'établissement dans le cadre de l'évolution de l'offre de formation (mesure 7 de la réforme de la voie professionnelle)

- Ouverture d'un **BTS « Management Commercial Opérationnel »** en **apprentissage** en septembre 2023,
- Ouverture d'une **MC (future CS) « Organisateur de réception »** en formation **initiale** en septembre 2025.
- ~~- Ouverture d'une division supplémentaire de **CAP « équipier polyvalent du commerce »** en formation **initiale** en septembre 2025 - **Proposition supprimée**~~
- Ouverture d'un **CAP « production et service en restauration »** en formation **initiale** en septembre 2025.
- Ouverture d'une **MC (future CS) « vendeur conseil en alimentation »** en **formation initiale** en septembre 2025.
- **Réintroduire un bonus d'affectation à l'issue des entretiens PASSPRO** pour les formations de l'alimentation et de l'hôtellerie-restauration (CAP pâtisserie, cuisine et commercialisation et service en hôtel-café-restaurant) comme c'est le cas dans les deux autres académies de la région académique